



Avril 2017

Schémas régionaux, politiques publiques et stratégie: tenter d'y voir plus clair.

La Réunion du Comité régional, rassemblant les 4 unions départementales et les secteurs professionnels du 7 avril à Auray, avait, parmi les sujets à l'ordre du jour, **un point sur la politique du Conseil Régional** par la structuration des schémas et de sa stratégie dans les domaines de compétence dévolus à la Région.

Ce point avait surtout pour but de replacer les enjeux sociaux, environnementaux, spatiaux et économiques dans le cadre de l'actualisation des politiques publiques régionales qui, chacun s'en doute, seront susceptibles de se modifier au regard des échéances électorales nationales.

L'idée n'était certainement pas de faire un grand discours sur l'architecture qui guide les modalités de l'action publique régionale en lien avec l'État et les collectivités locales mais de bien visualiser la période et certains contenus.

La Région Bretagne a adopté son budget primitif en février, sans le détailler, juste quelques chiffres:

Plus d'1,6 milliards, soit une augmentation de 23% (180 millions) par rapport à 2016.

Ceci est principalement dû aux évolutions liées à ses nouvelles responsabilités en vertu de l'application, au premier janvier 2017, de la loi NOTRe.

Parmi les nouvelles compétences, notons:

- La gestion de la planification en matière de déchets, le transfert de 19 ports départementaux, les liaisons maritimes vers les îles, les transports scolaires et interurbains.
- La région assume désormais aussi pleinement sa responsabilité pour le développement économique avec les aides aux entreprises et la formation (initiale et continue, orientation, insertion et accompagnement vers l'emploi)

Ces nouvelles responsabilités s'accompagnent aussi de transfert de personnels et dans un même temps divers services subissent également des restructurations avec mouvements de personnels.

La multiplicité des changements, les portages politiques fluctuants, les missions et activités changeantes, ..., toutes ces actions touchent les personnels qui sont bien évidemment dans une situation pour le moins perturbée.

Ce contexte de la mise en vigueur de la réforme territoriale impacte bien sûr l'organisation intercommunale de la Bretagne dont la nouvelle carte des EPCI (Etablissement Public de Coopération intercommunale) est entrée en vigueur au premier janvier passant de 101 à 59 EPCI.

C'est pourquoi la Région revisite sa politique territoriale notamment en adaptant sa politique de contractualisation avec les EPCI. C'est aussi pour cette raison que le Conseil Régional a mis en place un service public aux entreprises dans les EPCI avec un guichet unique.

- Cette politique territoriale se chevauche du coup avec celle des Pays dont les contrats de partenariats sont engagés pour la période 2014/2020. Dans cette contractualisation Europe/Région/Pays, le Conseil Régional procède dans la période à la révision à mi-parcours de ces contrats.

Force est de constater que cette échéance de 2020 ou "20/20" annonce très certainement celle d'un basculement d'un monde vers un autre à tous les niveaux de responsabilités.

Au-delà des compétences modifiées issues de l'application de la loi NOTRe, la structuration elle-même se modifie dans la mise en place de schémas structurants.

Il en va ainsi dans l'élaboration du SRADDET (schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires) dont la loi oblige à l'adoption au plus tard en août 2019.

Ce schéma, intégrateur, transversal et prescriptif (donc opposable), fixe les objectifs de moyen et long termes sur le territoire de la région en matière d'équilibre et d'égalité des territoires, d'implantation des différentes infrastructures d'intérêt régional, de désenclavement des territoires ruraux, d'habitat, de gestion économe de l'espace, d'intermodalité et de développement des transports, de maîtrise et de valorisation de l'énergie, de lutte contre le changement climatique, de pollution de l'air, de protection et de restauration de la biodiversité, de prévention et de gestion des déchets.

- **La notion de "long" terme est nouvelle, toute comme cette notion "d'égalité" des territoires.**
- Le SRADDET se substituera ainsi aux schémas et plans régionaux sur les thématiques pré-citées (Air, Energie,.....) et intégrera les éléments essentiels de leur contenu.

Pour toutes ces thématiques, le schéma tiendra lieu de référence et remplacera les documents sectoriels de planification existants.

S'agissant d'un schéma régional d'aménagement dans une démarche de développement durable et d'égalité des territoires, sans doute est-il nécessaire de revenir sur la notion de développement durable ?

Le développement durable est la forme définie du développement ayant pour objectif principal de concilier le progrès économique et social avec la préservation de l'environnement, ce dernier étant considéré comme un patrimoine devant être transmis aux générations futures.

Au-delà des aspects légaux, le SRADDET, pour lequel la Région veut un nom, pourra aussi intégrer des modules facultatifs choisis, comme le numérique par exemple, le volet maritime, ...

Les 3 grandes étapes de son élaboration sont:

- La méthode et le calendrier, c'est fait. Cela s'est conclu par la délibération du Conseil Régional à la séance de février et avait été précédé d'un débat en CTAP (Conférence territoriale de l'Action Publique présidée par le Président du Conseil Régional).
- L'élaboration des contenus et de la concertation de mars 2017 à la fin de l'été 2018
- Et enfin, l'étape d'adoption du projet régional de la fin 2018 à l'automne 2019, intégrant l'avis formalisé de l'ensemble des partenaires du Conseil Régional, dont le CESER, avec l'évaluation environnementale et l'enquête publique.

Parallèlement, le Conseil Régional a décidé, par la volonté de son Président, d'engager en Bretagne une COP régionale (issue de la COP 21) sur les enjeux des transitions écologiques et énergétiques.

Cet acte politique est mené en cohérence avec l'élaboration du SRADDET mais aussi avec la mise en place, dans un délai rapproché, d'une conférence bretonne de l'économie.

Le SRDEII, schéma économique (Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation) a été adopté lui, sans véritable débat, fin 2016, là aussi conformément à la loi NOTRe. Pourquoi sans véritable débat? Tout simplement parce que la Région Bretagne a décidé fin 2016 de rester sur ses grands repères identifiés en 2013 avec la mise en œuvre de ce qu'elle a appelé "la Glaz économie". Cependant début 2017, il y avait obligation d'intégrer 2 volets complémentaires, un concernant les orientations en matière d'économie sociale et solidaire (ESS) et l'autre concernant l'intégration des chapitres métropolitains.

Une véritable question demeure bien cependant puisque le SRDEII adopté fin 2016 sera adossé au SRADDET,

sans qu'à cet instant nous en mesurions les liens.

- Le Président du Conseil Régional présente aujourd'hui son projet politique sous le nom de code de la "**nouvelle Région**" et de "**son grand projet régional**" nourri conjointement de la COP et de l'élaboration du SRADDET.

Pour mener cette double démarche, l'exécutif régional compte s'appuyer sur les 4 conférences Bretonnes (transition énergétique, eau, biodiversité, ressources) mais aussi sur la Conférence mer et littoral, un espace de concertation sur les transports et un autre sur les enjeux d'équilibres des territoires.

L'acte de lancement de la COP régionale s'est déroulé sous le thème "du carrefour des transitions" le 7 mars à St-Malo, le 15 mars il s'agira "du carrefour des territoires" à St-Brieuc et le 23 mai s'organisera à Brest "un forum sur les mobilités".

Le plan régional santé-environnement pourrait aussi être mobilisé.

Facilement, la question économique n'est pas affichée hors conférence future, mais une chose semble acquise: la question sociale est absente de tous les discours et écrits. Il existe bien cependant une Conférence Sociale en Bretagne. Conférence issue du volet social du Pacte d'Avenir pour la Bretagne (qui demeure à ce jour), et obtenue par les organisations syndicales en lutte fin 2013 face à un mouvement populiste et régionaliste porté par le patronat.

La politique des schémas régionaux passe donc d'une galaxie de schémas relativement fournie à une cartographie de schémas structurants autour du SRDEII, du SRADDET en construction et du CPRDFOP, contrat sur la formation et l'emploi (Contrat de Plan régional de Développement des Formations et de l'Orientation Professionnelle) élaboré dans le cadre d'une stratégie Régionale pour l'emploi.

Les questions de l'enseignement supérieur et de la recherche, SRESRI (Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation) complètent utilement le tableau tout comme les questions culturelles, de santé,...

- A ces schémas, il convient d'ajouter le **Contrat de Plan Etat/Région** et la question de **l'affirmation des Métropoles** (Rennes et Brest) que la loi MAPTAM a confortée.

C'est dans ce contexte que nous avons à appréhender notre démarche revendicative dans une perspective de dialogue social territorial "d'affichage", la Conférence Sociale étant d'un certain point de vue dévalorisée.

Dans l'état actuel des événements, les questions sociales demeurent le parent pauvre du mouvement, pourquoi? N'y a-t-il pas un éloignement certain entre la vie des syndicats et le vaste chantier qui se réorganise autour de l'ensemble des politiques publiques en territoires?

Force est de constater que si la CGT parvient, par ses élus ou mandatés, à tenir "honorablement" son rôle dans les institutions, notre outil syndical reste interrogé sur le lien avec la "vraie vie" des syndicats.

Tout en voulant imprimer sa marque de fabrique, telle que définie lors de la Conférence Régionale de nos organisations, et qui nous a fixée une feuille de route dans un mode "projets", le Comité Régional a bien pour objectifs d'améliorer cette démarche.

Il est évident que cette pratique fait le lien avec notre démarche revendicative sur les questions industrielles, des services publics pour le plein emploi est essentielle pour imposer notre propre calendrier revendicatif.

Ainsi, comme nous avons l'intention de le relever lors des assises de l'industrie (NDLR: intervention qui n'a pu être prononcée) :

"L'urgence de la reconquête industrielle, de celle de l'emploi stable et des services publics dimensionnés pour répondre à l'ensemble de leurs missions sont bien le moteur d'une seule et même démarche qui se nourrit de la faculté à construire ensemble des projets sans que rien ne s'oppose.

Le travail par filières est juste, il ne doit pas être cependant cloisonné, le croisement de filières est tout aussi important que la transversalité avec les territoires l'est aussi et, plus que jamais, c'est cela qui est au cœur des enjeux qui nous rassemblent aujourd'hui.

En effet, comment ne pas appréhender que c'est bien à l'échelle du territoire que s'impose l'économie réelle puisque ce dernier ne peut se résumer à des découpages administratifs ou à une concurrence de compétences mais se distingue comme le lieu où se focalise l'essentiel de la vie de la très grande majorité des individus. Ne l'appelle-t-on pas d'ailleurs "bassin"! De vie, d'emplois, d'habitat,...

Et jusqu'à preuve du contraire, un bassin c'est bien un écosystème à part entière.

Nous sommes donc engagés dans une double logique d'une stratégie et de la démocratie.

De ces deux piliers se met en place une organisation pour mener des initiatives et ainsi nourrir un cercle vertueux pour faire des syndicats des acteurs qui inventent, rythment les calendriers et se sortent d'une possible position qu'ils vivent mal par ailleurs, celle de commenter les actions des pouvoirs publics et/ou du patronat.

Le renouveau industriel doit absolument passer par celles et ceux qui en sont les artisans: les salariés.

C'est pourquoi la revendication du statut du travail salarié et de la sécurité sociale professionnelle doivent être véritablement le ciment de notre démarche de progrès social."

C'est donc à partir de ces quelques éléments de présentation que le débat s'est installé à la réunion du CRB du 7 avril, sachant que tout n'a pas été évoqué dans le détail sur les questions territoriales.

Au vu des échanges au cours de cette réunion, le CRB interpellera, dans une période à définir, le Président du Conseil Régional sur les enjeux liés "**au grand projet régional**" articulé autour de la rédaction du SRADDET et la question de la COP régionale.

Bien sûr, cette proposition a pour but de relever les axes revendicatifs de la CGT mais aussi faire les liens avec les autres thématiques structurantes pour la vie de la population de la Région Bretagne, avec la particularité du salariat.

Il est aussi évident que l'ensemble de ces enjeux doivent trouver "le public" auquel le message et les explications doivent être donnés prioritairement: les syndicats de la Région.

C'est l'avis du Comité Régional qui, de nouveau, sollicite les syndicats et les organisations pour faire ce travail commun tout à fait indispensable pour mener une véritable activité revendicative qui repose sur une seule et même démarche cohérente.